

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Valérie ROGE, Directrice des relations institutionnelles et de la coordination, en date du 06 mars 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Tarifification des frais d'inscription au SIAL à compter du 1er janvier 2019

Les étudiants boursiers sont autorisés à s'inscrire gratuitement aux cours du SIAL, en FLE ou autres langues.

• **Tarifs Français langue étrangère (FLE)**

Public	Enseignements FLE	Stages FLE
Etudiants Sorbonne Université (hors Master semestres 2 et 4)*	50€/ module	50 € par stage
Etudiants Sorbonne Université Master semestres 2 et 4*	Gratuit	50 €/stage
Doctorants Sorbonne Université	50 €/module	50 €/stage
Etudiants hors Sorbonne Université	15 €/heure	15 €/heure
Stagiaires de formation continue inclus dans les groupes existants	Individuel non financé : 20 €/heure	Individuel non financé : 20 €/heure
	Financement entreprise : 40 €/heure	Financement entreprise : 40 €/heure
Stagiaires de formation continue non inclus dans les groupes existants	Sur devis	Sur devis
Personnels de Sorbonne Université	Gratuit	Gratuit

* hors enseignements inclus dans les parcours pédagogiques

• **Tarifs Autres langues**

Public	Frais d'inscription
Etudiants Sorbonne Université (hors Master semestres 2 et 4)*	50 € par module
Etudiants Sorbonne Université Master semestres 2 et 4*	Gratuit
Doctorants Sorbonne Université	2 modules gratuits, puis au-delà : 50 € par module
Etudiants hors Sorbonne Université	150 €/UE/semestre
Stagiaires de formation continue inclus dans les groupes existants	Individuel non financé : 20 €/heure
	Financement entreprise : 40 €/heure
Stagiaires de formation continue non inclus dans les groupes existants	Sur devis
Personnels de Sorbonne Université	Gratuit

* hors enseignements inclus dans les parcours pédagogiques

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 26 novembre 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la coordination



Valérie ROGÉ